



**COORDINATION DES SYNDICATS CGT
DU GROUPE TOTAL**
Tél : 01 47 44 69 38 - Fax : 01 47 44 49 90



Paris La Défense, le 29 avril 2014

TOTALGAZ

Chronique d'une vente annoncée

Les derniers articles de presse parus le 29 avril en attestent : **TOTAL a bien l'intention de vendre TOTALGAZ !**

Et ce n'est pas les communiqués très politiquement corrects de la direction qui nous feront penser le contraire.

Autre signe qui ne trompe pas :

La volonté de la direction d'anticiper une éventuelle cession en négociant les conditions sociales, avant d'avoir enclenché la procédure d'information/consultation des instances de TOTALGAZ.

Alors pourquoi cette partie de « poker menteur » ? Pour mieux mettre les salariés et les élus dans une position d'acceptation rapide de la vente ?

Nous le pensons. Après les avoir fait « mariner » pendant des semaines et fait monter l'inquiétude quant à leur avenir professionnel, la direction aura beau jeu de demander des signatures et des remises d'avis rapides.

Et la distillation savante de « fuites » sur ce dossier (par des sources très bien informées, sans doute internes à TOTAL), est un des éléments majeurs de cette stratégie.

Cette stratégie qui vise également à ne pas permettre une étude approfondie du dossier par les représentants du personnel.

Car, au-delà des conditions sociales qui seraient appliquées en cas de vente, ne faut-il pas avant tout se poser certaines questions de fonds ? :

- ✓ La direction de TOTAL est-elle obligée de vendre TOTALGAZ ?
- ✓ L'avenir de TOTALGAZ ne peut-il être garanti au sein du groupe TOTAL ?
- ✓ Cet avenir sera t-il garanti en cas de vente ?

Une étude économique et stratégique approfondie ce dossier est donc plus que nécessaire.

Car la meilleure garantie que puissent avoir les salariés de TOTALGAZ et de ses filiales, c'est bien que l'activité de l'entreprise puisse se poursuivre dans les meilleures conditions.

La CGT considère donc que l'information consultation des instances de TOTALGAZ et du MS doit débiter dans les plus brefs délais afin de permettre une réelle discussion sur l'ensemble des aspects de ce dossier.

Plus la procédure débutera tôt, plus les élus auront le temps nécessaire pour examiner les tenants et les aboutissants de cette éventuelle cession. Plus ils auront le temps d'avoir toutes les informations sur les éventuels repreneurs et ainsi permettre la mise en place des garanties sociales adéquates.

La CGT reste parfaitement opposée à ce principe, tant plébiscité par la direction et certaines organisations syndicales, et qui consiste à déconnecter les instances (CCE, CE et CHSCT) de toutes les négociations qui peuvent avoir un impact sur les réorganisations ou les cessions.

Les salariés et leurs représentants doivent rester des acteurs incontournables lors des bouleversements majeurs qui impactent l'entreprise.

**AVEC LA CGT PRENEZ
VOTRE AVENIR EN MAIN**